

Bulletin d'information sur les pesticides N°3 - Mai 2021

Actualités législatives et réglementaires



Colombie : Reprise des pulvérisations aériennes de glyphosate dans la lutte contre la coca.

Le Président colombien, Iván Duque, a signé le 12 avril 2021 un décret autorisant la reprise des pulvérisations aériennes de glyphosate dans la lutte contre les cultures illicites de coca, destinées à la production de cocaïne. Cette pratique avait été interrompue suite à la reconnaissance des risques cancérogènes liés à l'utilisation du glyphosate par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

En 2017, la cour constitutionnelle avait déclaré le programme d'action du gouvernement colombien pour l'éradication de la coca par fumigations des champs au glyphosate inconstitutionnel et ordonné la suspension immédiate de « toutes les activités et/ou projets de pulvérisation aérienne de glyphosate à réaliser ou en cours de réalisation dans la municipalité de Nóvita, jusqu'à ce que

les communautés afro-descendantes et les peuples autochtones susceptibles d'être affectés aient été consultés et aient donné leur accord » ([Arrêt T-236](#)).

Le gouvernement colombien souhaite aujourd'hui reprendre l'épandage afin de s'attaquer aux plantations de coca, sous la pression des Etats-Unis, suite à l'augmentation notable des plantations dans le pays (la Colombie étant aujourd'hui le premier producteur de coca de la planète).

Pour Iván Duque, une seule solution : les pulvérisations doivent reprendre. Le 7 mars 2019, le président colombien s'était [adressé](#) à la Cour constitutionnelle pour lui demander de modifier sa décision de 2017 de suspendre les pulvérisations aériennes de glyphosate. Le 12 avril 2021, il autorisait la reprise des fumigations.

Dix rapporteurs spéciaux des Nations Unies, dont Mary Lawlor, rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, José Francisco Cali Tzay, rapporteur spécial sur les peuples autochtones et Marcos Orellana, rapporteur spécial sur les toxiques et les droits humains ont pourtant tenté d'alerter le gouvernement colombien sur les multiples dangers de cette politique dans une [lettre ouverte au Président Duque](#) le 17 décembre 2020. Les observateurs de l'ONU mettent en garde contre les risques pesant sur l'environnement, ainsi que sur la santé des populations des 104 municipalités riveraines des espaces concernés, en majorité des peuples indigènes, des afro-colombiens et des communautés de paysans, grands oubliés des politiques nationales colombiennes.

Le 16 avril 2021, Amnesty International a lancé [une pétition](#) afin de faire pression sur Mr. Wilson Ruiz Orejuela, Ministre de la Justice et Président du Conseil national de lutte contre les stupéfiants. En Juillet 2020, l'organisation avait déjà [informé](#) le gouvernement sur les dangers des fumigations aériennes des plantations de coca, qui affectent les cultures vivrières des communautés paysannes qui en dépendent pour leur subsistance. Selon l'association, cette pratique irait à l'encontre de l'Accord de paix de 2016 entre le gouvernement colombien et les Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes et des obligations de la Colombie relatives au droit international des droits humains. En effet, les Accords de paix prévoyaient notamment le développement de programmes de substitutions volontaires des cultures destinées à organiser la transition des exploitations de stupéfiants vers des productions légales et vivrières. Une campagne d'éradication forcée des cultures serait au contraire susceptible d'envenimer les relations, déjà fragiles, entre les différents groupes de la société colombienne. En ce sens, la Cour constitutionnelle colombienne établit, dans sa [résolution 387](#) de 2019, l'obligation pour le gouvernement de préférer la substitution volontaire aux méthodes d'éradication forcée. Elle rajoute que la pulvérisation aérienne de glyphosate ne devrait être utilisée qu'en cas d'échec de la substitution et d'éradication manuelle.

Malgré l'ensemble des réticences issues de la société civile, le gouvernement persiste dans sa volonté de supprimer de force plus de 13 000 hectares de coca. L'intervention de l'armée aurait permis de telles pulvérisations [dans au moins sept départements du pays](#) depuis le début de l'année 2021.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)